

Code produit: 0171646

Version actuelle: 11.1.2, établi le: 30.05.2025 Version remplacée: 11.1.1, établi le: 26.03.2025 Région: BE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

einzA mix Holz-Color, Basis 2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

peintures décoratives

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

einzA Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13 30179 Hannover

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgische Giftnotrufzentrale)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient adipohydrazide, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 4,5-dichloro-2-octyl-2H-

isothiazole-3-one, 2-octyl-2H-isothiazole-3-one. Peut produire une réaction allergique. Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la

pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Conseils de prudence

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation

locale et nationale.

2.3 Autres dangers

EUH211



Nom commercial: einzA mix Holz-Color, Basis 2

Code produit: 0171646

Version actuelle: 11.1.2, établi le: 30.05.2025 Version remplacée: 11.1.1, établi le: 26.03.2025 Région: BE

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indica		
	N° CAS / CE /	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)		lémentaires entration	%
	Index / REACH	Classification (CE) 1272/2006 (CEP)	Conc	entration	70
1		sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou			
		d'un diamètre ≤ 10 μm]			
	13463-67-7	Carc. 2; H351i	>=	25,00 - < 50,00	% en
	236-675-5				poids
	022-006-00-2				
	01-2119489379-17				
2	(2-MÉTHOXYMÉTH	YLETHOXY)PROPANOL			
	34590-94-8	-	<	2,50	% en
	252-104-2				poids
	-				
	01-2119450011-60				
3	adipohydrazide				
	1071-93-8	Aquatic Chronic 2; H411	<	0,50	% en
	213-999-5	Skin Sens. 1; H317			poids
	-				
	01-2119962900-36				
4	1,2-benzisothiazol-			te bas de page (1)	
	2634-33-5	Acute Tox. 4*; H302	<	0,05	% en
	220-120-9	Eye Dam. 1; H318			poids
	613-088-00-6	Skin Irrit. 2; H315			
	-	Skin Sens. 1; H317			
		Acute Tox. 2; H330			
		Aquatic Acute 1; H400			
-	4	Aquatic Chronic 2; H411			
5		e-2-thiol, sel de sodium		0.40	0/
	3811-73-2	EUH070	<	0,10	% en
	223-296-5	Acute Tox. 4; H302			poids
	613-344-00-7	Acute Tox. 3; H311			
	-	Acute Tox. 3; H331 Skin Irrit. 2; H315			
		Skin line 2, H315 Skin Sens. 1; H317			
		Eye Irrit. 2; H319			
		STOT RE 1; H372			
		Aquatic Acute 1; H400			
		Aquatic Chronic 2; H411			
6	terbutryne	Mada Omonio 2, 11711			
	886-50-0	Aquatic Acute 1; H400	<	0,025	% en
	212-950-5	Aquatic Chronic 1; H410	'	0,020	poids
		Acute Tox. 4; H302			20.40
	_	Skin Sens. 1; H317			
7	4.5-dichloro-2-octv				
7	4,5-dichloro-2-octy	I-2H-isothiazole-3-one			



Nom commercial: einzA mix Holz-Color, Basis 2

Code produit: 0171646

Version actuelle: 11.1.2, établi le: 30.05.2025 Version remplacée: 11.1.1, établi le: 26.03.2025 Région: BE

	64359-81-5 264-843-8 613-335-00-8 -	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Corr. 1; H314 Skin Sens. 1A; H317 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH071	<	0,10	% en poids
8	2-octyl-2H-isothiaz	ole-3-one			
	26530-20-1	Acute Tox. 3; H301	<	0,10	% en
	247-761-7	Acute Tox. 3; H311			poids
	613-112-00-5	Skin Corr. 1; H314			
	-	Skin Sens. 1A; H317			
		Eye Dam. 1; H318			
		Acute Tox. 2; H330			
		Aquatic Chronic 1; H410			
		Aquatic Acute 1; H400			
		EUH071			

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16. (*,**,****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008) (1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa , différemment / complémentairement de la classification décrite dans l'annexe VI.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	V, W, 10	-	-	-
4	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-
5	-	-	M = 100	-
6	-	-	M = 100	M = 100
7	- Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015% Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,025% Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,025%		M = 100	M = 100
8	-	Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015%	M = 100	M = 100

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret		
1	H351i		
	par inhalation; -; -		
5	H372		
	-: système nerveux : -		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin.

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.



Nom commercial: einzA mix Holz-Color, Basis 2

Code produit: 0171646

Version actuelle: 11.1.2, établi le: 30.05.2025 Version remplacée: 11.1.1, établi le: 26.03.2025 Région: BE

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, vapeur d'eau

Agent d'extinction non approprié

jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Produits de pyrolyse toxiques; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Le ponçage à sec, le découpage et / ou le soudage du film de peinture sèche peut donner lieu à de la poussière et / ou à des fumées dangereuses. Le ponçage / sablage humide doit être utilisé chaque fois que possible. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage



Code produit: 0171646

Version actuelle: 11.1.2, établi le: 30.05.2025 Version remplacée: 11.1.1, établi le: 26.03.2025 Région: BE

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger du gel.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre	13463-67-7		236-675-5	
	contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤				
	10 μm]				
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan cher	mische agent	ia / Liste de va	aleurs limites	d'exposition
	aux agents chimiques				
	Titaandioxide /				
	Titane (dioxyde de)				
	VLE (8h)	10	mg/m³		
2	(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)PROPANOL	34590-94-8		252-104-2	
	2000/39/EC				
	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol				
	VLE (8h)	308	mg/m³	50	ppm
	Résorbtion de l'épiderme / sensilibisateur	Skin			
	Lijst van de grenswaarden voor blootstelling aan cher	nische agent	ia / Liste de va	aleurs limites	d'exposition
	aux agents chimiques	_			
	Dipropyleenglycolmonomethylether /				
	Dipropylèneglycolmonométhyléther				
	VLE (8h)	308	mg/m³	50	ppm
	Remarque/s	D			

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la subst	N° CAS / CE				
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur		
1	dioxyde de titane; [sous la	13463-67-7				
	particules d'un diamètre s	-	236-675-5			
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,25	mg/m³	

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la subst	N° CAS / CE			
	Voie d'exposition	ie d'exposition durée d'action effet			
1	dioxyde de titane; [sous la	13463-67-7			
	particules d'un diamètre ≤ 10 µm]		-	236-675-5	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	210	μg/m³

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés



Code produit: 0171646

Version actuelle: 11.1.2, établi le: 30.05.2025 Version remplacée: 11.1.1, établi le: 26.03.2025 Région: BE

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures aux valeurs limites d'exposition, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition. Application au rouleau/pinceau: Filtre A2. Pulvérisation: Filtre A2P2. (DIN EN 14387)

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection. Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection co Epaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 120 min

Matériau approprié En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile Epaisseur du matériel > 0,4 mm

Epaisseur du matériel > 0,4 mm Temps de passage > 480 min

Divers

Non applicable

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux hautes températures.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation							
liquide							
Etat							
liquide							
Couleur							
Suivant le nom du produit							
Odeur							
caractéristique							
pH							
Valeur		7,8	-	8,2			
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition							
Valeur	env.			100	°C		
Point de fusion/point de congélation							
Donnée non disponible.							
Température de décomposition							
Donnée non disponible.							
Point d'éclair							



Code produit: 0171646

Version actuelle: 11.1.2, établi le: 30.05.2025 Version remplacée: 11.1.1, établi le: 26.03.2025 Région: BE

|--|

Donnée non disponible.

Propriétés comburantes

Non applicable

Inflammabilité

Non applicable

Limites inférieure d'explosion

Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion

Donnée non disponible

Donnee non disponible.
Pression de vapeur

Valeur < 100 hPa Température de référence < 50 °C

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité

Valeur	1,27 - 1,30 g/cm³
Température de référence	20 °C
Méthode	DIN 51757

Solubilité dans l'eau

Remarque/s miscible

Solubilité

Donnée non disponible.

	moioni do partago ir obtanomoda (valoar log)		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]	13463-67-7	236-675-5
Non	applicable		

Source ECHA

Valeur Température de référence	2500 -	3000 20	mPa*s °C
Méthode	DIN 53019		

Essai de séparation des dissolvants

Non applicable

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.



Code produit: 0171646

Version actuelle: 11.1.2, établi le: 30.05.2025 Version remplacée: 11.1.1, établi le: 26.03.2025 Région: BE

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une contenant 1 % ou plus de particules d'ul 10 µm]		13463-67-7	236-675-5
DL5	0	>	200	0 mg/kg de poids corporel
Méthode Source Evaluation/Classement		rat OCDE 401 ECHA Compte tent ne sont pas	•	bles, les critères de classification

Toxicité dermale aiguë Donnée non disponible.

Toxicité aiguë par inhalation N° CAS N° Dénomination de la substance N° CE dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre 13463-67-7 236-675-5 contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] CL50 5,09 mg/l Durée d'exposition Etat d'agrégation Poussière Espèces rat Méthode **OCDE 403** Source **ECHA Evaluation/Classement** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cori	Corrosion cutanée/irritation cutanée							
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE				
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p	oudre	13463-67-7	236-675-5				
	contenant 1 % ou plus de particules d'ur	n diamètre ≤						
	10 μm]							
Espe	èces	lapin						
Méth	node	OCDE 404						
Soul	rce	ECHA						
Éval	uation	Non irritant						
Evaluation/Classement		Compte tenu	des données dispoi	nibles, les critères de classification				
		ne sont pas re	emplis.					

Lési	ons oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	



Code produit: 0171646

Version actuelle: 11.1.2, établi le: 30.05.2025 Version remplacée: 11.1.1, établi le: 26.03.2025 Région: BE

	dioxyde de titane; [sous la forme d'une μ contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 μm]		
Espè	ces	lapin	
Méth	ode	OCDE 405	
Sour	ce	ECHA	
Évalu	ıation	Non irritant	
Evalu	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification	on
		ne sont pas remplis.	

Sen	Sensibilisation respiratoire ou cutanée					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7	236-675-5		
Voie	e d'exposition	Peau				
Esp	èces	souris				
Mét	hode	OCDE 429				
Sou	ırce	ECHA				
Éva	luation	non sensibilisant				
Eva	luation/Classement	Compte tenu ne sont pas r	•	nibles, les critères de classification		

Muta	Mutagénicité sur les cellules germinales						
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE				
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p	oudre 13463-67-7	236-675-5				
	contenant 1 % ou plus de particules d'un	ı diamètre ≤					
	10 μm]						
Туре	d'examen	In vitro mammalian cytogenicity					
Méth	ode	OECD 487					
Sour	ce	ECHA					
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification					
		ne sont pas remplis.					
Voie	d'exposition	orale					
Туре	d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte					
		micronucleus					
Espè	eces	rat					
Méth	iode	OECD 474					
Sour	ce	ECHA					
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification					
		ne sont pas remplis.					

Toxicité pour la reproduction						
N° Dénomination de la s	ubstance	N° CAS	N° CE			
	us la forme d'une poudre	13463-67-7	236-675-5			
-	s de particules d'un diamèt	re ≤				
10 µm]						
Voie d'exposition	orale					
NOAEL	>=	100	0 mg/kg bw/d			
Type d'examen	étude d	e toxicité de reproduction e	effectuée sur une génération			
Espèces	rat					
Méthode	OECD 4	443				
Source	ECHA	ECHA				
Evaluation/Classement	Compte	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification				
	ne sont	pas remplis.				
Voie d'exposition	orale					
NOAEL		100	0 mg/kg bw/d			
Type d'examen	Étude d	le toxicité pour le développ	ement prénatal			
Espèces	rat					
Méthode	OECD 4	414				
Source	ECHA					
Evaluation/Classement	Compte	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification				
	ne sont	pas remplis.				



Code produit: 0171646

Version actuelle: 11.1.2, établi le: 30.05.2025 Version remplacée: 11.1.1, établi le: 26.03.2025 Région: BE

Can	Cancérogénicité						
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7		236-675-5		
Voie	d'exposition	orale					
NOE	EL CONTROLLE CONTROL			7500	mg/kg bw/d		
Espèces Source Evaluation/Classement		souris ECHA Compte tenu	des données dis	ponibles, les	s critères de classification		
		ne sont pas r	emplis.	•			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée					
N°	Dénomination de la substance	•	N° CAS		N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une contenant 1 % ou plus de particules d'un 10 µm]		13463-67-7		236-675-5	
Voie	d'exposition	orale				
NOA	NEL	>		962	mg/kg bw/d	
Duré	ée d'exposition			90	j	
Espe	èces	rat				
Méth	node	OECD 408				
Soul	rce	ECHA				
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification				
		ne sont pas remplis.				
Voie	d'exposition	par inhalation	1			
Espe	èces	rat				
Soul	rce	ECHA				
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification				
		ne sont pas r	emplis.			

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition professionnelle indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes pour les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, somnolence et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermites de contact non allergiques et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)	
Donnée non disponible.	



Code produit: 0171646

Version actuelle: 11.1.2, établi le: 30.05.2025 Version remplacée: 11.1.1, établi le: 26.03.2025 Région: BE

Toxicité sur les poissons (chronique) Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité pour les daphnies (aigüe)					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7		236-675-5	
CE5	0	>		100	mg/l	
Duré	ée d'exposition			48	h	
Espèces		Daphnia mag	na			
Méthode		OCDE 202				
Sour	rce	ECHA				

Toxi	Toxicité pour les daphnies (chronique)					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7		236-675-5	
NOE	EC .	>		2,1	mg/l	
Duré	e d'exposition			21	jour(s)	
Espèces		Daphnia mag	na			
Méthode		OECD 202				
Soul	ce	ECHA				

Toxi	Toxicité pour les algues (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur		13463-67-7		236-675-5
	10 µm]	i diametre 2			
CE5	0	>		100	mg/l
Duré	ée d'exposition			72	h
Espé	èces	Raphidocelis subcapitata			
Méth	node	OCDE 201			
Soul	rce	ECHA			
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification			
	ne sont pas remplis.				

Toxicité pour les algues (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'un 10 µm]		236-675-5	
1 7 1 -		ECHA Cela ne s'applique pas aux substa	ances inorganiques.	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une po contenant 1 % ou plus de particules d'un 10 µm]		236-675-5		
Non	Non applicable				
Soul	Source ECHA				

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.



Nom commercial: einzA mix Holz-Color, Basis 2

Code produit: 0171646

Version actuelle: 11.1.2, établi le: 30.05.2025 Version remplacée: 11.1.1, établi le: 26.03.2025 Région: BE

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB		
Nom du produit		
einzA mix Holz-Color, Basis 2		
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.	
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas	
	vPvB.	

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

utres informations	
e pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchets

08 01 11*

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



Code produit: 0171646

Version actuelle: 11.1.2, établi le: 30.05.2025 Version remplacée: 11.1.1, établi le: 26.03.2025 Région: BE

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumises à réstriction seion l'annèxe Avil du regiernent REACH (CE)	IN 3
1907/2006 .	

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
2	1-oxyde de pyridine-2-thiol, sel de sodium	3811-73-2	223-296-5	75
3	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	203-961-6	75
4	2-octyl-2H-isothiazole-3-one	26530-20-1	247-761-7	75
5	4,5-dichloro-2-octyl-2H-isothiazole-3-one	64359-81-5	264-843-8	75
6	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle	55406-53-6	259-627-5	75
7	Calcaire	1317-65-3	215-279-6	75
8	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]	13463-67-7	236-675-5	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) Teneur en VOC 2,00 %

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: d, type: (Wb) à base d'eau = 130 g/l

teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 130 g/l

Prescriptions nationales

Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

sont indiquées dans les sections respectives.

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.



Code produit: 0171646

Version actuelle: 11.1.2, établi le: 30.05.2025 Version remplacée: 11.1.1, établi le: 26.03.2025 Région: BE

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH070 Toxique par contact oculaire.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation. H331 Toxique par inhalation.

H351i Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

V Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 μm, longueur > 5

µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure

(cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).

W On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la

poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible

des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon.

La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne

constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

1 Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques

du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés

par rapport au poids total du mélange.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 653639